

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

Codes motif employés et coûts

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au CDTT le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, Nom, N° de licence, Signatures ...) ⁽¹⁾ ou composition de l'équipe exempte non reçue	20,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 30,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 20,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible ⁽¹⁾ , Transmission des résultats sur support non conforme	15,00 €
10= Saisie informatique du résultat et des détails de la rencontre (composition d'équipe et détail des parties) incomplète, erronée ou non effectuée dans les délais ⁽²⁾	20,00 €
Caution pour appel de décision	100,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNÉE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
D2/4	18	6	LA GARENNE COLOMBES 3 PUTEAUX 3	Lieu de rencontre non renseigné.	Indulgence de la CSD.
D2/4	18	3	MEUDON 4 LA GARENNE COLOMBES 4	Forfait de la Garenne Colombes 4 à l'extérieur.	40,00 €
D2/10	18	3	SCEAUX 5 NEUILLY 10	Forfait de Neuilly 10 à l'extérieur.	40,00 €
D2/11	18	8	FONTENAY 2 PUTEAUX 6	2 joueurs étrangers présents dans l'équipe de Puteaux 6.	PE + 20,00 €
D2/12	18	6	LA GARENNE COLOMBES 2 RUEIL 14	Phase et lieu de rencontre non renseignés.	Indulgence de la CSD.

Autres décisions de la commission sportive départementale

PHASE 2 - JOURNÉE 6 (18 Spid)

D2M POULE 11 – FONTENAY 2 / PUTEAUX 6

L'équipe de Puteaux 6 a joué avec 2 joueurs étrangers.

Décision de la commission sportive :

Non-respect du "Règlement Administratif Fédéral, Article II.609" (repris dans l'article I.3 du règlement départemental de l'épreuve) : Une équipe de 4 joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur étranger figurant sur la feuille de rencontre.

L'équipe de Puteaux ayant aligné une équipe comprenant 2 étrangers (hors CEE), il y a mauvaise composition d'équipe.

Pénalité n°8 (PE+20,00 €). Perte de la rencontre par Puteaux 28-00, 3 points parties à 0 en faveur de Fontenay.

Les performances individuelles sont conservées pour les échanges de points licence.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. *Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.*

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.